

Extrait conforme

Session du 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2022  
Séance du 8 MARS 2023

1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue: 14

POUR: 27

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après - publication du 13 MARS 2023 - et transmission pour contrôle de sa légalité le 13 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Denis ÖZTORUN.

La Secrétaire de séance,

Catherine MONIÉ

L'an deux mille vingt-trois le huit mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Quorum :** 17

**Présents à la séance :** 20 **Représentés :** 7 **Absents :** 6

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Mireille COTTET, Adjoint au Maire – M. Didier CAYRE – M. Gilles GATINEAU – Mme Catherine MONIÉ – M. Mohamed ZIRIAT – Mme Siga MAGASSA – Mme Martine CARRON – M. Pascal MARY – Mme Elisabeth POUILLAUDE – M. Marc SCEMAMA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Francette DAVISON – M. Amar MATOUK – Mme Véronique MALLET-GODIN

AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Nathalie ANDRIEU (pouvoir à M. Marc SCEMAMA) – Mme Hafsa AL-SID-CHEIKH (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Boumédine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Patrick DOUET – Mme Ana VISKOVIC – Mme Louise GEOFFROY – M. Gilles DAVID

ABSENT(E)S :

Mme Assia BELKACEM – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine MONIÉ

**DÉNOMINATION OU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS POUR PROMOUVOIR LA FÉMINISATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Sandra BESNIER ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code civil ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU sa délibération n°2021-03-12 du 18 mars 2021, portant rétrocession à la Commune des voiries et espaces verts du lotissement dénommé « Haut Bonneuil » et intégration dans le Domaine public ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

## ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le carrefour aménagé à l'embranchement de la rue Jean Moulin, de l'avenue de Verdun, du mail Salvador Allende et de l'avenue d'Oradour-sur-Glane est dénommé « rond-point Olga Bancic ».

**Article 2** : Le square aménagé au n°3 rue de Choisy est dénommé « square Mary Jackson ».

**Article 3** : La voie actuellement dénommée « allée du Docteur Émile Roux » est re-dénommée « allée Germaine Tillion ».

**Article 4** : Le parvis aménagé devant l'actuel centre commercial « République » est dénommé « parvis Germaine Tillion ».

**Article 5** : La voie reliant les routes départementales n°1 et n°19, au droit de l'actuel hôtel « Kyriad », est dénommée « allée George Sand ».

**Article 6** : Le carrefour anciennement dénommé « carrefour de l'École Normale » est re-dénommé « carrefour Rosa Luxemburg ».

**Article 7** : Le square aménagé sur la place des Libertés est dénommé « square Ella Fitzgerald ».

**Article 8** : La sente aménagée entre la rue de l'Espérance et la rue du Mont Mesly est dénommée « allée Agatha Christie ».

**Article 9** : L'allée aménagée en parallèle de la rue Jean Rostand, reliant le carrefour de l'École Normale et la résidence « Essentiel », est dénommée « allée Jeanne Goller ».

**Article 10** : La voie actuellement dénommée « avenue de Paris » est re-dénommée « avenue Marie-Claude Vaillant-Couturier ».

**Article 11** : La voie actuellement dénommée « avenue de Choisy » est re-dénommée « avenue Simone Veil ».

**Article 12** : La voie actuellement dénommée « rue du Regard » est re-dénommée « rue Anne Frank ».

**Article 13** : La voie actuellement dénommée « rue des Faux Rois » est re-dénommée « rue Joséphine Baker ».

**Article 14** : La voie actuellement dénommée « rue du Chemin Vert » est re-dénommée « rue Assia Djébar ».

**Article 15** : La voie actuellement dénommée « rue des Varennes » est re-dénommée « rue Mariama Bâ ».

**Article 16** : La voie actuellement dénommée « avenue du Centre » est re-dénommée « avenue Gisèle Halimi ».

**Article 17** : La voie actuellement dénommée « avenue de Boissy » est re-dénommée « avenue Lucie Aubrac ».

**Article 18** : La voie actuellement dénommée « carrefour de la Ballestrière » est re-dénommée « carrefour Simone de Beauvoir ».

**Article 19** : La voie actuellement dénommée « rue des Vingt-huit Arpents » est re-dénommée « rue des Sœurs Mirabal ».

**Article 20** : La voie actuellement dénommée « rue des Longs Rideaux » est re-dénommée « rue *Anna Politkovskaïa* ».

**Article 21** : La voie aménagée entre la rue Auguste Delaune et l'avenue du Bicentenaire est dénommée « rue Olympe de Gouges ».

**Article 22** : La voie actuellement dénommée « rue des Écoles » est re-dénommée « rue Mahsa Amini ».

**Article 23** : Les sept voies privées ouvertes à la circulation publique aménagées au sein de l'ensemble immobilier « Haut Bonneuil », classées dans le Domaine public communal routier à compter de leur acquisition en vertu de la délibération n°2021-03-12 susvisée, sont dénommées ainsi, savoir :

1° la première voie est dénommée « rue Marie Curie » ;

2° la deuxième voie est dénommée « rue Colette » ;

3° la troisième voie est dénommée « rue Maud Mannoni » ;

4° la quatrième voie est dénommée « rue Françoise Héritier » ;

5° la cinquième voie est dénommée « rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz » ;

6° la sixième voie est dénommée « rue Simone Segouin » ;

7° et la septième voie est dénommée « rue Marguerite Yourcenar ».

**Article 24** : Le déploiement technique des présentes dénominations nouvelles sera assuré de manière progressive.

Les anciennes dénominations, le cas échéant, perdureront sur site, le temps nécessaire que la nouvelle dénomination soit assurée, par maintien de l'ancienne en-dessous de la nouvelle.

**Article 25** : Les dépenses occasionnées par les présents changements d'adresse auxquelles seront être assujetties les personnes physiques et morales riveraines des voies présentement re-dénommées, seront prises en charge par la Ville, selon les frais réels ainsi générés et sur présentation d'un justificatif, les frais bancaires étant toutefois plafonnés à 10 €.





Extrait conforme

Session du 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023  
Séance du 8 MARS 2023

1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN  
Majorité absolue : 14  
**POUR :** 27  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTIONS :** 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après  
- publication du 13 MARS 2023  
- et transmission pour contrôle de sa légalité le 13 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

La Secrétaire de séance,

Catherine MONIÉ

L'an deux mille vingt-trois le huit mars à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Quorum :** 17  
**Présents à la séance :** 20 **Représentés :** 7 **Absents :** 6

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Mireille COTTET, Adjoint au Maire – M. Didier CAYRE – M. Gilles GATINEAU – Mme Catherine MONIÉ – M. Mohamed ZIRIAT – Mme Siga MAGASSA – Mme Martine CARRON – M. Pascal MARY – Mme Elisabeth POUILLAUDE – M. Marc SCEMAMA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Francette DAVISON – M. Amar MATOUK – Mme Véronique MALLET-GODIN

AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Nathalie ANDRIEU (pouvoir à M. Marc SCEMAMA) – Mme Hafsa AL-SID-CHEIKH (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Boumédine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Patrick DOUET – Mme Ana VISKOVIC – Mme Louise GEOFFROY – M. Gilles DAVID

ABSENT(E)S :

Mme Assia BELKACEM – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine MONIÉ

Délibération n° DCM-2023-25

**DÉNOMINATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE FÉMINISATION DES ESPACES PUBLICS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Elisabeth POUILLAUDE ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du patrimoine ;

VU le code civil ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

## ADOPTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : L'aire de jeux, sise à l'angle mail Alexandre Flemming / rue Fernand Vidal, est dénommé « Aire de jeux Marthe Gautier ».

**Article 2** : Le street work out, sis à l'angle mail Bernard Ywanne / rue de la Commune, est dénommé « Espace Louise Michel ».

**Article 3** : Le city-stade, sis au sein du quartier Saint-Exupéry, est dénommé « City-stade Camille Claudel ».

**Article 4** : Le city-stade, sis au sein du quartier des Libertés, est dénommé « City-stade Ada Lovelace ».

**Article 5** : L'ensemble des terrains de tennis du complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton, sis n°3 rue Guy Môquet, est dénommé « Tennis Charlotte Cooper ».

**Article 6** : La salle de danse du complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton, sise n°3 rue Guy Môquet, est dénommée « Salle Isadora Duncan ».

**Article 7** : La salle de boxe du complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton, sise n°3 rue Guy Môquet, est dénommée « Salle Lucienne Velu ».

**Article 8** : La piste d'athlétisme du complexe sportif Léo Lagrange, sise n°3 rue Guy Môquet, est dénommée « Piste Mélinée Manoukian ».

**Article 9** : Le terrain synthétique du complexe sportif Léo Lagrange, sis n°3 rue Guy Môquet, est dénommé « Terrain Camille Muffat ».

**Article 10** : La salle n°1 du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, sise place Aimé Césaire, est dénommée « Salle Gerda Taro ».

**Article 11** : La salle n°3 du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, sise place Aimé Césaire, est dénommée « Salle Rosa Bonheur ».

**Article 12** : La salle de projection du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, sise place Aimé Césaire, est dénommée « Salle Agnès Varda ».

**Article 13** : La salle de danse de l'Espace Nelson Mandela, sise n°2 rue Jean Moulin, est dénommée « Salle Harriet Tubman ».

**Article 14** : Le studio de musique de l'Espace Nelson Mandela, sis n°2 rue Jean Moulin, est dénommé « Studio Nina Simone ».

**Article 15** : La salle d'animation de la médiathèque Bernard Ywanne, sise n°1 rue de la Commune, est dénommée « Salle Elsa Triolet ».

**Article 16** : La salle d'animation de l'Espace Louise Voëlckel, sise rue du 8 Mai 1945, est dénommée « Salle Annie Fratellini ».

**Article 17** : La salle d'arts plastiques de l'Espace Louise Voëlckel, sise rue du 8 Mai 1945, est dénommée « Salle Cheikha Remitti ».

**Article 18** : La salle du Parc au rez-de-chaussée du bâtiment préfabriqué annexe à la mairie, sise n°7 rue d'Estienne d'Orves, est re-dénommée « Salle Suzanne Luc ».

**Article 19** : La Salle Familiale, sise n°3 avenue des Roses, est re-dénommée « Salle Barbara ».



Extrait conforme

Session du 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023  
Séance du 8 MARS 2023

1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 14

POUR : -

CONTRE : -

ABSTENTIONS : -

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après

- publication du 13 MARS 2023

- et transmission pour contrôle de sa légalité

le 13 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

La Secrétaire de séance,

Catherine MONIÉ

L'an deux mille vingt-trois le huit mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 33 Quorum : 17**

**Présents à la séance : 20 Représentés : 7 Absents : 6**

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Mireille COTTET, Adjoint au Maire – M. Didier CAYRE – M. Gilles GATINEAU – Mme Catherine MONIÉ – M. Mohamed ZIRIAT – Mme Siga MAGASSA – Mme Martine CARRON – M. Pascal MARY – Mme Elisabeth POUILLAUDE – M. Marc SCEMAMA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Francette DAVISON – M. Amar MATOUK – Mme Véronique MALLET-GODIN

AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Nathalie ANDRIEU (pouvoir à M. Marc SCEMAMA) – Mme Hafsa AL-SID-CHEIKH (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Boumédine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Patrick DOUET – Mme Ana VISKOVIC – Mme Louise GEOFFROY – M. Gilles DAVID

ABSENT(E)S :

Mme Assia BELKACEM – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine MONIÉ

**DÉNOMINATION DE 10 VOIRIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE DANS L'ENCEINTE DU PORT AUTONOME DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Sonia IBERRAKEN ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code civil ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU la décision du 1<sup>er</sup> mars 2023 d'HAROPA PORT, gestionnaire du port autonome de BONNEUIL-SUR-MARNE de féminiser dix voies privées internes au port ;

### ADOPTE

**Article unique** : Il est pris acte que les voies privées suivantes ouvertes à la circulation publique aménagées au sein du port autonome de BONNEUIL-SUR-MARNE :

1° celle actuellement dénommée « route de l'Ouest » est re-dénommée « route Clara Zetkin » ;

2° celle actuellement dénommée « route des Gorres » est re-dénommée « route Louise Grandjean » ;

3° celle desservant le prolongement en cours de la route nationale n°406 est dénommée « rue Simone Louise des Forest » ;

4° le pont enjambant la darse Sud est dénommé « pont Lise Meitner » ;

5° le rond-point à l'embranchement de la route de Brétigny et de la rue du Moulin-bateau est dénommé « rond-point des Treize Roses » ;

6° le chemin sur la berge amont de la Marne est dénommé « chemin Virginie Hériot » ;

7° la promenade à l'embranchement du quai du Rancy, vers la base nautique, est dénommée « promenade Florence Arthaud » ;

8° le premier chemin créé autour du bec du canard de la Marne est dénommé « chemin Wangari Muta Maathai » ;

9° le second chemin créé autour du bec du canard de la Marne est dénommé « chemin Jeanne Barret » ;

10° et le quai de la darse centrale est dénommé « quai Françoise Giroud ».



Extrait conforme

Session du 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023

Séance du 8 MARS 2023

1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 14

**POUR :** 27

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après

- publication du 13 MARS 2023

- et transmission pour contrôle de sa légalité

le 13 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

  
Le Maire,  
  
Denis ÖZTORUN.

La Secrétaire de séance,

  
Catherine MONIÉ

L'an deux mille vingt-trois le huit mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Quorum :** 17

**Présents à la séance :** 20 **Représentés :** 7 **Absents :** 6

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Mireille COTTET, Adjoint au Maire – M. Didier CAYRE – M. Gilles GATINEAU – Mme Catherine MONIÉ – M. Mohamed ZIRIAT – Mme Siga MAGASSA – Mme Martine CARRON – M. Pascal MARY – Mme Elisabeth POUILLAUDE – M. Marc SCEMAMA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Francette DAVISON – M. Amar MATOUK – Mme Véronique MALLET-GODIN

AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Nathalie ANDRIEU (pouvoir à M. Marc SCEMAMA) – Mme Hafsa AL-SID-CHEIKH (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Boumédine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Patrick DOUET – Mme Ana VISKOVIC – Mme Louise GEOFFROY – M. Gilles DAVID

ABSENT(E)S :

Mme Assia BELKACEM – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine MONIÉ

Délibération n° DCM-2023-27

**AVIS SUR LE PROJET DE DÉNOMINATION DE 5 VOIRIES PRIVÉES  
OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE DANS L'ENCEINTE DE LA  
ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INTERCOMMUNALE DES PETITS  
CARREAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Catherine MONIÉ ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code civil ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;


VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU le projet du 16 janvier 2023 de l'entreprise SEGRO, gestionnaire de la zone d'activités économiques intercommunale des « Petits Carreaux », de proposer à la prochaine l'assemblée générale des copropriétaires de re-dénommer cinq voies internes à la zone de noms de femmes illustres ;

### ADOPTE

**Article unique** : Il est rendu un avis favorable au projet de féminiser cinq voies internes à la zone d'activités économiques intercommunale des « Petits Carr

---



Extrait conforme

Session du 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023  
Séance du 8 MARS 2023

1<sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 14

POUR : -

CONTRE : -

ABSTENTIONS : -

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après  
- publication du 13 MARS 2023  
- et transmission pour contrôle de sa légalité le 13 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

La Secrétaire de séance,

Catherine MONIÉ

L'an deux mille vingt-trois le huit mars à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Quorum : 17

Présents à la séance : 20 Représentés : 7 Absents : 6

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Mireille COTTET, Adjoint au Maire – M. Didier CAYRE – M. Gilles GATINEAU – Mme Catherine MONIÉ – M. Mohamed ZIRIAT – Mme Siga MAGASSA – Mme Martine CARRON – M. Pascal MARY – Mme Elisabeth POUILLAUDE – M. Marc SCEMAMA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Francette DAVISON – M. Amar MATOUK – Mme Véronique MALLET-GODIN

AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Nathalie ANDRIEU (pouvoir à M. Marc SCEMAMA) – Mme Hafsa AL-SID-CHEIKH (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Boumédine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Patrick DOUET – Mme Ana VISKOVIC – Mme Louise GEOFFROY – M. Gilles DAVID

ABSENT(E)S :

Mme Assia BELKACEM – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : Madame Catherine MONIÉ

Délibération n° DCM-2023-28

**DÉNOMINATION DE 3 VOIRIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE « CITÉ SAINT-EXUPÉRY » DE VALOPHIS HABITAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Dashmiré SULEJMANI ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code civil ;



VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU la décision de l'office public de l'habitat VALOPHIS HABITAT de féminiser trois voies privées ouvertes au sein de l'ensemble immobilier « Cité Saint-Exupéry » ;

### ADOPTE

**Article unique** : Il est pris acte que les voies privées suivantes ouvertes à la circulation publique, aménagées au sein de la résidence « Cité Saint-Exupéry » dans le quartier Saint-Exupéry :

1° l'esplanade actuellement aménagée au cœur de la résidence est dénommée « esplanade Frida Kahlo » ;

2° le chemin piéton reliant la rue des Ratraits et la rue des Clavizis est dénommé « promenade Rosa Parks » ;

3° et le square aménagé à l'angle de la rue des Ratraits et de la rue des Faux Rois est dénommé « square Aretha Franklin ».

